

# CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 3 octobre 1969

Confidentiel  
AS/Soc (21) PV 4

Or. angl.

## ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES ET DE LA SANTE

PROCES-VERBAL

de la réunion tenue le 29 septembre 1969 à Strasbourg

### Présents :

MM.	BLENKINSOP, Président	Royaume-Uni
	WIKLUND, Vice-Président	Suède
Mlle.	BERGEGREN	Suède
MM.	BERTHET	Italie
	BOURGOIS	France
	DARDEL	France
	DE KEULENEIR (pour M. de Weert)	Belgique
	ENGELS	Pays-Bas
	FOSSUM (pour M. Naesheim)	Norvège
	GRUSSENMEYER	France
	MEYERS	Belgique
Mme	ROSS (pour M. Ove Hansen)	Danemark
MM.	SCRINZI (pour M. Gabriele)	Autriche
	SIGURJONSSON	Islande
	SPAUTZ	Luxembourg
Dr.	SUMMERSKILL	Royaume-Uni
M.	TURKMEN	Turquie
Dame	Joan VICKERS	Royaume-Uni
M.	ZALOGLU	Turquie



Observateurs :

Mme BINZER	Association européenne de radiologie
Mme BOUEE	Union internationale des organismes familiaux
M. DERMINE	Confédération internationale des syndicats libres
Mme FORNOFF	Association internationale des laborantines médicales
Mlle GRUNEWALD	Fédération internationale des assistants sociaux
M. JARDINE	Fédération dentaire internationale
Mme JOUHAUX	Bureau International du Travail
Mlle LAVOINE	Union catholique internationale de service social
Mme PICKARD	Conseil international des infirmières
M. RODIE	Comité intergouvernemental pour les migrations européennes

Egalement présent :

M. SCHMITT Robert	France
-------------------	--------

Excusés :

Mme FIRNBERG	Autriche
MM. CLUSKEY	Irlande
CORTI	Italie
GRÜTTER	Suisse
LEMMRICH	République Fédérale d'Allemagne
PACE	Malte
Mme PITZ-SAVELSBERG	République Fédérale d'Allemagne

Excusés (suite)

MM. PORTHEINE  
SALARI  
SCHALLER  
SCHMIDT Horst

Pays-Bas  
Italie  
Suisse  
République Fédérale  
d'Allemagne

Le Président ouvre la séance à 11 heures.

Le Président souhaite la bienvenue au Professeur Sur, Directeur des Affaires économiques et sociales du Conseil de l'Europe.

1. ORDRE DU JOUR

AS/Soc (21) OJ 47

L'ordre du jour est adopté.

2. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion tenue le 5 septembre 1969 à Paris est approuvé.

3. CONTROLE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE

AS/Soc (21) 9  
AS/Soc (21) 127

Le Professeur Sur fait un exposé sur le contrôle de la mise en oeuvre de la Charte sociale européenne. (Le texte intégral de cet exposé sera publié séparément dans le Doc. AS/Soc (21) 12).

Le Président remercie le Professeur Sur de son très intéressant exposé. Il suggère de discuter à la prochaine réunion de la Commission la possibilité de créer une Sous-commission spéciale chargée de procéder à un examen préliminaire des conclusions présentées par le Comité d'experts indépendants. Le Président demande au Professeur Sur si ces conclusions seront également communiquées pour avis aux organisations internationales d'employeurs et de syndicats.

Le Professeur Sur répond que les conclusions du Comité d'experts indépendants seront soumises, conformément à la Charte, à un Comité gouvernemental, ainsi qu'à l'Assemblée Consultative, qui les renverra probablement à la Commission des questions sociales et de la santé.

Il indique que le Comité gouvernemental examinera les rapports nationaux et les conclusions en présence d'observateurs d'organisations internationales d'employeurs et de syndicats qui participent à titre consultatif aux réunions du Comité gouvernemental.

Le Président demande au Professeur Sur s'il pourrait fournir à la Commission quelques informations sur la préparation de la Conférence européenne des Ministres des Affaires sociales et du travail, proposée par l'Assemblée à plusieurs occasions.

Le Professeur Sur donne quelques informations sur les derniers développements de cette question.

Le Président déclare que le problème de la toxicomanie est étudié actuellement par divers comités gouvernementaux (Sous-comité gouvernemental sur les aspects pénaux des narcotics et de la toxicomanie, sous-comité des questions pharmaceutiques de l'Accord Partiel) ainsi que par un groupe de titulaires de bourses médicales de recherche coordonnée. Il fait observer que, bien que ces comités étudient des aspects différents de la toxicomanie, il pourrait y avoir certains risques de doubles emplois.

Le Professeur Sur indique que le Comité européen de santé publique a également inscrit la question de la toxicomanie à son ordre du jour.

Il informe la Commission qu'il fera en sorte que les diverses études sur la toxicomanie qui sont effectuées dans le cadre du Conseil de l'Europe soient coordonnées dans toute la mesure du possible.

Dame Joan Vickers, se référant à l'article 26 de la Charte sociale européenne, demande si l'O.I.T. a été invitée à désigner un représentant chargé de participer à titre consultatif aux délibérations du Comité d'experts indépendants.

Le Professeur Sur répond par l'affirmative.

Le Président informe la Commission que la Division des Affaires sociales a préparé une réunion spéciale d'information qui doit se tenir à 10 heures 30 le jeudi 2 octobre 1969, à laquelle des observateurs d'organisations non gouvernementales ont été invités. Le Comité social gouvernemental sera représenté à cette réunion par son Président et son Vice-président. Le Président indique que la présence à cette réunion de quelques membres de la Commission des questions sociales et de la santé serait très appréciée.

4. ACTIVITES INTERGOUVERNEMENTALES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Président prie la Commission de se reporter à la Communication sur les activités du Comité des Ministres du 13 mai au 31 août 1969 (Doc. 2623) et attire particulièrement son attention sur la partie de ce document qui traite des questions sociales et de la santé publique. Il informe la Commission qu'il est indiqué à la page 19 de la Communication que le Comité des Ministres a autorisé la convocation en 1970 d'une réunion d'un groupe de travail sur les "problèmes posés par la mise en oeuvre de la fluoration de l'eau potable en Europe" et qu'il a également autorisé la Fédération dentaire internationale à être représentée à cette réunion.

M. Sand rappelle à la Commission que le point "Questions odontologiques" figure à son programme d'activité. Il suggère que, dans son rapport à ce sujet, la Commission donne son appui politique aux mesures à recommander par le Comité de santé publique au Comité des Ministres.

5. ACCORD EUROPEEN SUR LE PLACEMENT AU PAIR

Le Président informe la Commission que le Comité des Ministres a adopté le texte définitif de l'Accord européen sur le placement au pair et a décidé que ce nouvel Accord serait ouvert à la signature des gouvernements membres le premier jour de la 183<sup>ème</sup> réunion des Délégués des Ministres (21 octobre 1969). Il indique que le texte de l'Accord est reproduit à l'Annexe IX de la Communication sur les activités du Comité des Ministres du 13 mai 1969 au 31 août 1969 (Doc. 2623).

Dame Joan Vickers déclare qu'elle est très déçue par l'accord européen sur le placement au pair. Elle explique cette déception par diverses raisons fondées sur certains articles de l'Accord.

Le Président propose que les membres de la Commission se tiennent informés des suites données à l'Accord dans leurs propres pays et qu'ils demandent à leurs gouvernements pour quel motif le texte de l'Accord a été édulcoré par rapport au texte original tel qu'il avait été proposé par l'Assemblée en 1966 (Recommandation 468).

Le Professeur Sur signale que le texte de l'Accord constitue un compromis entre les pays de provenance et d'accueil. Ces derniers ont obtenu satisfaction sur un plus grand nombre de points.

M. Meyers propose que, au cours du débat de l'Assemblée sur la Communication du Comité des Ministres, l'un des membres de la Commission des questions sociales et de la santé signale au Président du Comité des Ministres que l'Accord européen

sur le placement au pair devrait être considéré comme un compromis et que les gouvernements membres du Conseil de l'Europe devrait avoir pour but d'adopter une réglementation nationale allant au-delà des dispositions de l'Accord. Il suggère que Dame Joan Vickers soulève cette question auprès du Président du Comité des Ministres.

Dame Joan Vickers approuve cette suggestion.

6. PROBLEMES DES JEUNES TRAVAILLEURS

Doc. 26417

Le Président informe la Commission qu'il est prévu que le rapport sur les problèmes des jeunes travailleurs (Doc. 2641) sera présenté à l'Assemblée en même temps que le rapport sur les problèmes de jeunesse en Europe préparé par la Commission de la culture et de l'éducation (Doc. 2610) le mercredi matin 1er octobre 1969.

7. PREPARATION DU DEBAT EN ASSEMBLEE

Le Président informe la Commission de l'organisation du débat de l'Assemblée sur les questions sociales et de la santé qui doit commencer à 10 heures le mardi 30 septembre 1969.

Il exprime l'espoir que le plus grand nombre possible de membres de la Commission participeront à ce débat.

8. QUESTIONS DIVERSES

(a) La situation des tziganes et autres nomades en Europe

M. Wiklund informe la Commission que les propositions contenues dans le paragraphe 8 (ii) de son projet de recommandation sur la situation des tziganes et autres nomades ont été critiquées dans un article d'un journal suédois rédigé par un éminent tzigane suédois. Cette critique se fondait sur l'idée que l'aménagement de terrains de campement pour les tziganes, qui était proposée au paragraphe 8 (ii) entraînerait la constitution de "guettos".

M. Wiklund demande s'il est encore possible d'amender le paragraphe 8 (ii).

Le Président répond que la Commission ne peut pas amender ce projet de recommandation étant donné qu'il a déjà été publié sous la forme d'un document d'Assemblée. Il suggère que M. Wiklund, s'il le souhaite, propose en séance d'Assemblée un amendement au paragraphe 8 (ii) du projet de recommandation.

./.

Cependant, lui-même n'est pas personnellement favorable à un amendement de ce genre, étant donné que l'aménagement de terrains de campement pour les tziganes et autres nomades est une question essentielle. Les représentants du Conseil international des Tziganes ont souligné qu'il importe de demander avec insistance l'aménagement de terrains de campement (caravan sites). Ces termes n'ont aucun sens péjoratif en anglais.

M. Sand suggère que M. Wiklund soulève cette question auprès du Président du Comité International Tzigane qui viendra au Conseil de l'Europe le 30 septembre 1969 pour assister au débat de l'Assemblée sur la situation des tziganes et autres nomades en Europe.

Mlle Bergegren déclare que la critique à laquelle M. Wiklund a fait allusion se fonde sur les conditions en Suède. Elle est d'avis que cette critique ne devrait pas inciter la Commission à modifier les propositions contenues dans le projet de recommandation sur la situation des tziganes et autres nomades en Europe.

Dame Joan Vickers déclare qu'au Royaume-Uni 180.000 non-nomades vivent dans des caravanes.

Mme Ross estime que, étant donné les caractéristiques sociales des communautés tziganes, les tziganes auraient du mal à vivre dans des maisons. Toutefois, plus tard, lorsqu'ils seront mieux éduqués, ils seront peut-être davantage disposés à vivre dans des maisons.

- (b) Proposition de résolution relative aux méthodes de rechange pour les expériences effectuées sur les animaux, présentée par M. Toncic et plusieurs de ses collègues (Doc. 2593)

Le Président informe la Commission que cette proposition a été renvoyée à la Commission de la science et de la technologie pour étude détaillée et à la Commission de l'agriculture ainsi qu'à la Commission des questions sociales et de la santé pour avis. Il informe également la Commission que le Consul Général d'Espagne a adressé au Secrétaire Général une lettre à ce sujet.

La Commission désigne ensuite le Dr. Summerskill comme Rapporteur sur les méthodes de rechange pour les expériences effectuées sur les animaux.

(c) Troisième Séminaire sur le service volontaire international

Le Président déclare que la version imprimée du rapport de M. Wiklund sur le troisième Séminaire concernant le Service volontaire international qui s'est tenu à la Maison de l'Europe du 4 au 8 novembre 1968 a été incluse dans le dossier de la réunion.

(d) Hygiène du milieu

Le Président informe la Commission que la version française du Document AS/Soc (21) 8 qui contient le discours prononcé par M. Karl Evang, M.D. à la réunion de la Commission qui a eu lieu du 30 juin au 2 juillet a également été incluse dans le dossier de la réunion (La version anglaise a déjà été distribuée à la réunion précédente de la Commission qui a eu lieu le 5 septembre 1969 à Paris.)

(e) Problèmes économiques européens

Le Président rappelle à la Commission que dans la Directive n° 291 la Commission a été chargée de suspendre la préparation de son rapport sur les problèmes économiques européens. (A sa réunion du 17 mars 1969, la Commission a décidé d'étudier dans ce rapport l'harmonisation des règlements et de la législation dans les domaines de la sécurité sociale, des allocations familiales, des indemnités de licenciement et de l'organisation industrielle.) Le Président indique qu'il a l'intention de soulever cette question à l'Assemblée, afin d'obtenir son accord pour que la Commission prenne des dispositions préliminaires en vue de la préparation de ce rapport.

(f) Proposition de recommandation sur l'institution d'un rapport social annuel par les Etats membres du Conseil de l'Europe

Le Président informe la Commission qu'il a l'intention de présenter une proposition de recommandation sur l'institution d'un rapport social annuel par les Etats membres du Conseil de l'Europe.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La Commission décide de tenir sa prochaine réunion le lundi 1er décembre 1969 à Paris.

La séance est levée à 12 heures 30.

LISTE DES DECISIONS PRISES

La Commission a :

- adopté le procès-verbal de la réunion tenue le 5 septembre 1969 à Paris ;
- entendu un exposé du Professeur Sur, Directeur des Affaires économiques et sociales du Conseil de l'Europe, sur le contrôle de la mise en oeuvre de la Charte sociale européenne ;
- nommé le Dr. Shirley Summerskill Rapporteur pour les méthodes de rechange pour les expériences effectuées sur les animaux ;
- décidé de tenir sa prochaine réunion le lundi 1er décembre 1969, à Paris.